

## **Procédure à suivre en cas d'absence**

Chers parents,

En cas d'absence de votre enfant, merci d'avertir les éducateurs par téléphone au **061/240.636** ou via mail ( [educateurs@indse.be](mailto:educateurs@indse.be) ) au plus tard pour 9H le jour de l'absence.

**Toute absence, quelle que soit sa durée, doit être justifiée par un écrit.**

**Pour la justification des absences n'atteignant pas trois jours consécutifs et si vous ne disposez pas d'un autre justificatif** (attestation médicale, attestation de RDV administratif, certificat de décès d'un proche ou allié, ... ), **vous pouvez utiliser les billets d'absence que vous trouverez sur Cabanga**. Ces billets sont à remettre dès le retour à l'école. Nous vous rappelons que les parents ou responsables de l'élève ne peuvent justifier que 12 demi-jours d'absence injustifiée par année scolaire.

**Dans les cas où l'absence atteint ou dépasse 3 jours consécutifs**, le certificat médical est exigé et à remettre dans les plus brefs délais.

### **Pour rappel :**

L'obligation scolaire exige des parents qu'ils envoient assidûment leurs enfants mineurs à l'école. **Toute absence doit être légalement justifiée**. L'absence incluant une période de cours complète est d'office considérée comme une demi-journée d'absence.

L'élève mineur qui atteint 9 demi-jours d'absence injustifiée est automatiquement signalé à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire.

L'élève qui dépasse les 20 demi-jours d'absence injustifiée ne satisfait plus à l'obligation de fréquenter effectivement et assidûment les cours et ne peut donc plus prétendre à la sanction des études en fin d'année scolaire, sauf décision favorable du conseil de classe.

**Si votre enfant doit s'absenter en cours de journée** (pour un RDV médical, par exemple), **merci de nous avertir par téléphone ou par mail** au plus tard pour 9H le jour de l'absence. Votre enfant devra alors passer par le bureau des éducateurs pour se procurer une autorisation de sortie à présenter à son professeur.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter l'équipe des éducateurs au 061/240.636 ou via mail à l'adresse suivante : [educateurs@indse.be](mailto:educateurs@indse.be)

L'équipe des éducateurs.